

Quels handicaps ?

L'**ARIMOC** accompagne 194 personnes présentant une **Paralysie Cérébrale**, une **lésion cérébrale acquise** ou des **Trouble Cognitifs Spécifiques**.

La **Paralysie Cérébrale** résulte de **lésions survenues sur le cerveau** en développement du fœtus ou du nourrisson. Ces lésions, non progressives, provoquent un ensemble de troubles permanents du mouvement et de la posture, responsables de limitations d'activités. Ces troubles sont souvent accompagnés de troubles sensoriels, perceptifs, cognitifs, de la communication et du comportement, par une épilepsie et/ou par des problèmes musculo-squelettiques secondaires.

En France, 125 000 personnes sont atteintes de ce handicap.

La **lésion cérébrale acquise** est issue :

- D'un traumatisme crânien provoqué par un accident de la voie publique, de sport, une chute, une agression...
- D'un accident vasculaire cérébral (embolie cérébrale ou rupture d'un vaisseau sanguin)
- D'une tumeur cérébrale et/ou son exérèse
- D'une anoxie (le cerveau est privé d'oxygène dont il a besoin)
- D'un agent infectieux ou toxique provoquant la destruction des cellules

La blessure initiale peut entraîner un certain nombre de **séquelles définitives** pouvant gêner la personne dans sa vie quotidienne dans des proportions extrêmement variables d'une personne à une autre. Ces séquelles peuvent concerner les capacités motrices, sensorielles et cognitives de la personne.

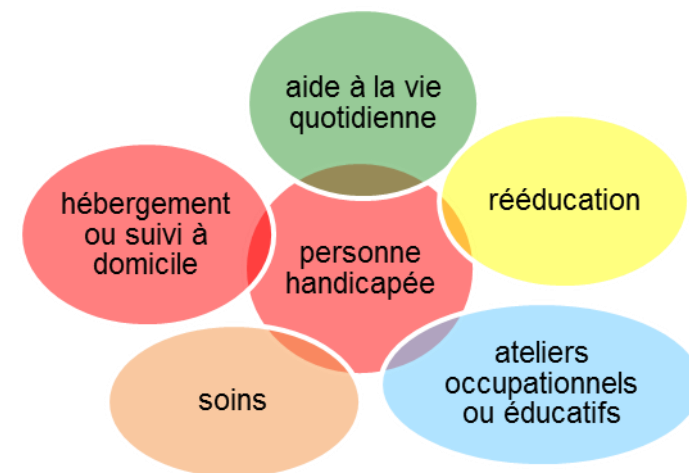
En France, 8 500 personnes par an ont des traumatismes graves avec des séquelles invalidantes.

Les **Troubles Cognitifs Spécifiques** couvrent les troubles en "**dys**" (**dyslexie, dyspraxie, dysorthographe...**). Ces troubles en "**dys**" sont spécifiques à une fonction cognitive. Certains affectent les apprentissages précoces : langage oral (dysphasie), réalisation des gestes et fonctions visuo-spatiales (dyspraxies). D'autres affectent plus spécifiquement les apprentissages scolaires : langage écrit (dyslexie et dysorthographe) et mathématiques (dyscalculie). Ces troubles ne relèvent pas de la déficience intellectuelle. Lorsqu'ils sont sévères, ces troubles compromettent une bonne scolarité et peuvent relever du handicap dit "cognitif", tel qu'il est reconnu par la loi du 11 février 2005.

En France, plus de 22 000 élèves sont concernés au titre du handicap.

Quels accompagnements ?

L'**ARIMOC** propose un parcours d'accompagnement adapté aux besoins et désirs des personnes.



Grâce à des salariés ou des libéraux qualifiés :

- Personnel d'accompagnement (AMP, auxiliaire de vie, éducateur etc...)
- Personnel administratif (comptable etc...)
- Personnel médical (infirmière, médecin etc...)
- Personnel paramédical (kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste etc...)
- Personnel logistique (lingère, cuisinier etc...)

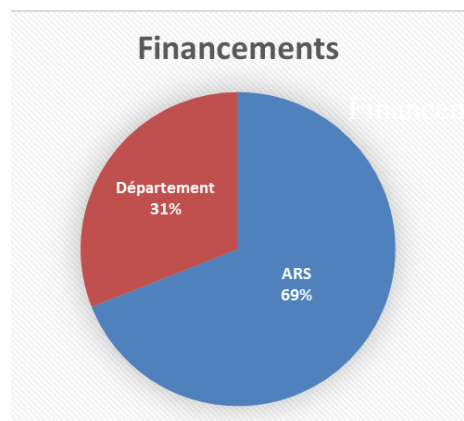
Au sein d'un pôle adulte (MAS, Foyer de vie, FAM et SAVS), d'un pôle enfant (CEM, SESSAD) et d'un pôle soin.

Qui sommes-nous ?

L'**ARIMOC**, (Action Réseau Innovation pour les personnes en difficulté Motrice cérébrale et Cognitive) est une association à but non lucratif, déclarée d'intérêt général.

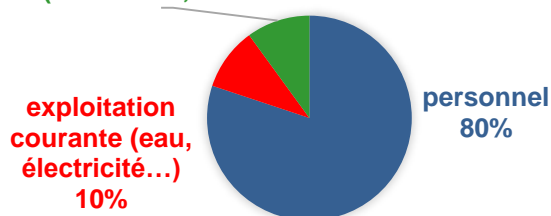
En 2018, l'**ARIMOC** accompagne 77 enfants et 117 adultes en situation de handicap pour un total de 194 personnes. Elle met à leur disposition 220 salariés, au sein d'un pôle adulte, d'un pôle enfant et d'un pôle soin.

Elle compte 300 adhérents. Elle milite pour la défense de leurs droits et favorise l'entraide.

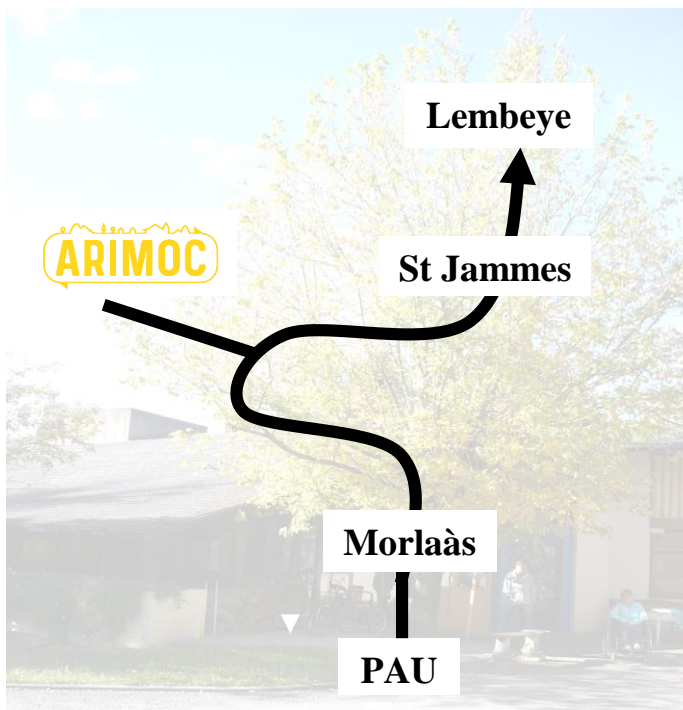


charge de structure (assurance,...)

DÉPENSES



IPNS Ne pas jeter sur la voie publique



M. – Mme : _____

Demeurant : _____

Email : _____

Souhaite

adhérer à l'ARIMOC (50€)

faire un don de.....€

(de préférence en chèque libellé à l'ordre de ARIMOC). Cette somme ouvre droit à une réduction d'impôt de 66%.

Fait à _____ le _____

Signature



Actions auprès de personnes en difficulté Motrice cérébrale et Cognitive



Chemin Doumenjou – 64160 Saint Jammes
<http://www.arimoc.fr>

arimoc.bearn@wanadoo.fr

Tél : 05.59.33.41.00

Fax : 05.59.33.64.45